

REP : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

«PRODUITS ET MATÉRIAUX DU SECTEUR DU BÂTIMENT»

→ UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION NATIONALE S'APPLIQUE LE 01/05/2023.

La **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**, obligation légale inscrite au Code de l'environnement impose à tous metteurs en marché (fabricants, importateurs et distributeurs) de financer la gestion des déchets collectés sur les chantiers de bâtiments.

→ **QUELS SONT LES PRODUITS ET MATÉRIAUX CONCERNÉS PAR LA REP ?**

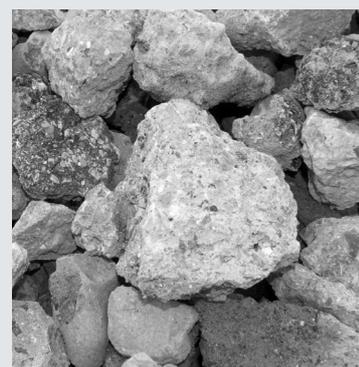
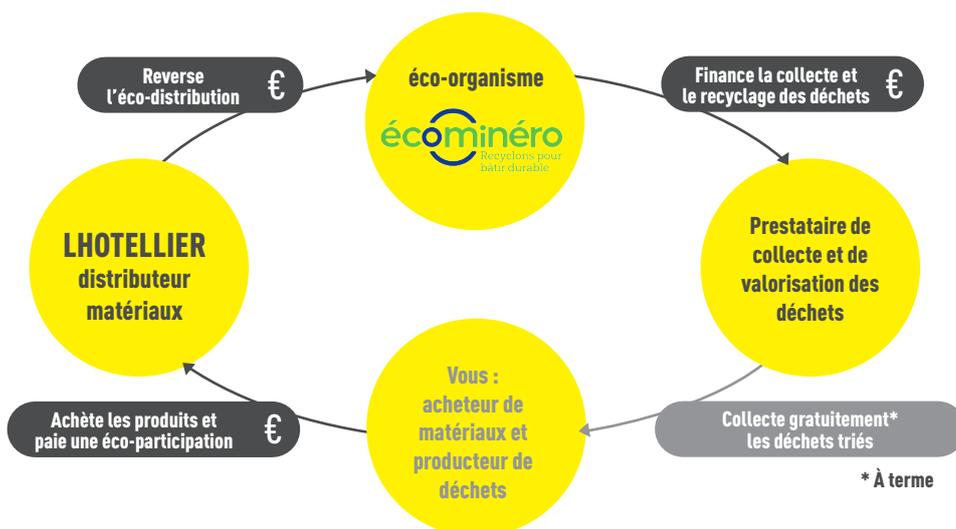
Sont concernés par cette obligation les matériaux et produits, fabriqués et mis en œuvre de façon durable dans des ouvrages de construction (= bâtiment), ainsi que pour l'aménagement des parcelles sur lesquelles sont construits ces ouvrages.

Les matériaux concernés : ardoise, béton et mortier, pierre, calcaire, granit, grès et laves, céramique, chaux, granulat, enrobé, terre cuite ou crue.

POUR RÉPONDRE À CETTE OBLIGATION, LE GROUPE LHOTELLIER A CONTRACTUALISÉ AVEC L'ÉCO-ORGANISME ÉCOMINÉRO.

→ **COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?**

Une **éco-contribution financière** sera prélevée sur la vente de chaque matériau neuf ou recyclé et intégralement reversée à ÉCOMINÉRO qui organisera le dispositif de collecte, de tri, de recyclage ou de valorisation des déchets du bâtiment.



Lhotellier

→ À PARTIR DU 01/05/2023, QUELS SONT LES CHANGEMENTS CONCRETS ?

Les prix de vente de vos produits seront augmentés de l'éco-contribution, qui sera toujours visible sur les factures.

→ **100 % du montant de cette contribution sera reversé à ÉCOMINÉRO.**

Par exemple :

RÉFÉRENCE	LIBELLÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT	MONTANT TVA	TOTAL TTC
1234	BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	1	80,50€	80,50€	16,10€	96,60€
DONT ÉCO-PARTICIPATION ÉCOMINÉRO				1,68€	0,34€	2,02€

→ QUEL EST LE MONTANT DE L'ÉCO-CONTRIBUTION ?

L'éco-contribution est variable selon les produits :

PRODUIT	ÉCO-CONTRIBUTION (EUR H.T)	EXEMPLE
BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	1,68€ / M ³	Tout type de béton ou mortier prêt-à-l'emploi livré sur chantier
BLOC BÉTON PRÉFA	0,66€ / T	
POUTRES, LONGRINES, BÉTON PRÉFA	2,78€ / T	
GRANULAT (YC RECYCLÉS)	0,22€ / T	Non applicable si livraison pour centrale BPE ou centrale d'enrobé
ENROBÉ	0,38€ / T	Tout type d'enrobé
AUTRES PRODUITS	Détail disponible sur demande	

→ EXISTE-T-IL DES EXEMPTIONS ?

Des attestations sur l'honneur sont disponibles et peuvent vous servir pour ne pas vous voir appliquer l'éco-contribution sur vos factures dans les cas suivants :

- Vous ne travaillez **jamais** sur des parcelles de construction de bâtiments : vous pouvez remplir et signer **une attestation annuelle de non application de la REP PMCB.**
- Vous ne travaillez pas **ponctuellement** sur une parcelle de construction de bâtiments : vous pouvez remplir et signer **une attestation ponctuelle de non application de la REP PMCB.**

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS SUR LA MISE EN PLACE DE CETTE NOUVELLE OBLIGATION OU VOUS FOURNIR LES DÉTAILS ET DOCUMENTS NÉCESSAIRES.

